

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 7 mai 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais et Sandra Proulx, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Madame Chantal Blanchette, siège #5 est absente.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE du mardi 3 avril 2018**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 avril 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

**REVENUS D'AVRIL 2018**

Permis .....	390,00
Fax.....	4,00
Loyers .....	4 195,00
Location salle .....	270,00
Bar.....	458,25
Journal l'Echo, remboursement frais poste.....	233,59
Camp de jour, inscriptions .....	1 906,67
Cours de natation .....	255,00
FSST, solde créditeur.....	173,80
Subvention amélioration du réseau routier .....	10 000,00
Dénonciation tonnage (Claude Simard).....	703,95
<b>TOTAL.....</b>	<b>18 590,26</b>

**COMPTES À PAYER MAI 2018**

CARRA, quote-part 2018 régime prestation des élus..... 3138,01

Hydro-Québec, électricité

Garage..... 1091,11

Caserne incendie..... 675,27

Enseigne 4 chemins ..... 26,94 |

Parc Olivier Tremblay ..... 56,41 |

Poste surpresseur St-Pierre ..... 331,02 |

Poste assainissement. Morigeau ..... 445,15 |

Usine d'eau potable .....	6127,76
Compteur d'eau St-Pierre .....	27,41
2, 5 <sup>e</sup> rue Est.....	60,51
Maison Paroisse.....	1636,32
Poste assainissement village.....	1836,47
Climatisation Loisirs.....	220,29
Pavillon. Bédard .....	78,08
Centre des Loisirs .....	1809,49
Eclairage public .....	820,09.15242,32
Vidéotron,	
Bureau municipal.....	274,13
Garage.....	98,14
Loisirs .....	136,04
Usine d'eau potable .....	100,44
Surpresseur St-Pierre .....	32,66.....641,41
Bell Mobilité, Bureau, Garage, Loisirs	
329,77	
VISA,	
Google .....	20,00
Bar .....	298,00
Soirée cabane à sucre.....	472,20
Relâche .....	646,06
Local des jeunes.....	100,90
La Boucle.....	234,41
Frais annuels .....	60,00...1831,77
Qidigo, utilisation plate-forme internet(Loisirs).....	40,82
ADMQ, dîner-conférence Congrès 2018.....	45,00
Philippe Gosselin \$ Ass.,	
1806,8 litres à 0,7821 huile chauffage Loisirs (fév.).....	1624,72
1146,2 litres à 0,8271 huile chauffage Loisirs.....	1089,98
829,7 litres à 0,8271 huile chauffage M. Paroisse.....	789,00
547,6 litres à 0,8271 huile chauffage Garage .....	520,75...4024,45
ProLudik inc., acompte taureau mécanique (Foire au village) .....	1040,00
Construction Couture & Tanguay, restauration Pav. Bédard .....	7844,63
Ministre des Finances, certificat préposé aqueduc .....	113,00
Ecole secondaire Louis-Jacques Casault, défi Pierre Lavoie.....	150,00
Postes Canada, envoi 2 lettres recommandées.....	23,00
Financière Banque Nationale, intérêts emprunts .....	4328,36
Postes Canada, envoi journal l'Echo extérieur .....	70,19
Ministre Revenu Québec, remise d'avril 2018 .....	7469,97
Revenu Canada, remise d'avril 2018 .....	2940,64
CARRA, remise d'avril 2018 .....	417,73
La Fabrique, loyer Bibliothèque mai 2018 .....	350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire avril 2018.....	25,00
Bibliothèque du Rocher, contribution 2018.....	5950,00
Groupe Ultima, renouvellement assurances .....	69272,00
Raymond Chabot Grant Thornton, vérification comptable 2017 .	5731,50
Journal l'Oie Blanche, avis public + terrains à vendre .....	179,72
Ethier Avocats, récupération supp. TPS-TVQ.....	218,98

L’Echo de St-François, publicité février et avril 2018 .....	2228,21
Transport Adapté Vieux Quai, transport mars 2018.....	151,09
Régie gestion Mauricie, enfouissement mars 2018 .....	2712,50
Gaudreau Environnement inc, collecte déchets mars 2018 .....	5547,58
Ferme Magi 2000 inc., déneigement rue du Rocher, site Patrimonial et Loisirs- 1 <sup>er</sup> versement.....	2446,67
Aquatech, opération usine d’eau potable et usée.....	9772,87
Les Alarmes Clément Pelletier, contrat service Caserne incendie .....	206,96
Service de réparation JP inc., Location bélier mécanique.....	4400,00
Pièces équipements.....	579,39...5725,05
Les Entreprises Gilbert Cloutier, Location pelle hydraulique 1 hre .....	165,00
30 tm pierre à 17\$.....	519,00...786,43
Monyvill inc., Remorque.....	75,00
768 m <sup>3</sup> ramassage neige à 0,90\$.....	691,20
4 hres à 82\$ déneigement trottoirs.....	328,00...1258,06
Philiat Blais & Fils inc., 3 hres souffleur Sicard à 130\$ .....	390,00
3 hres loader à 90\$.....	270,00
3 hres pelle Hitachi à 110\$ .....	330,00
1 transport pelle .....	80,00
1 voyage criblure de pierre .....	300,00...1575,16
Unibéton, 15,07 tm à 23,75\$ sable et sel à 12%.....	357,91
66,38 tm à 19\$ sable et sel à 6%.....	1261,22...1861,61
Sel Warwick, sel à glace en vrac 30,96 tonnes à 89,50\$ .....	3185,87
Philippe Gosselin & Ass., 2065 litres à 1,0616 diesel.....	2519,38
Emco, asphalte froide .....	792,52
Toromont, pièce excavatrice.....	390,58
Boulons et Ecrous A.M., boulons .....	18,26
Pyro Sécur, recharge d’air service incendie.....	114,97
Air Liquide, location bouteilles + acétylène .....	243,55
Gestion d’entretien MB, cirage salle Centre des Loisirs .....	1092,26
CDTEC Calibration, senseur d’oxygène, réparation détecteur.....	804,83
MS2Contrôle, Installation antenne Wifi dans le bureau municipal .....	611,17
Réparation usine + branchement détecteur ozone .....	543,91
Vérification cameras (ne fonctionnent pas à distance).....	154,65...1309,73
V-TO inc., Produits sanitaires Maison Paroisse .....	233,06
Produits sanitaires Loisirs.....	658,99...892,05
Service d’Equipements GD, pièces équipements .....	680,27
Macpek, pièces camion Freightliner .....	83,38
Lebeau Vitres d’autos, remplacer pare-brise camion Ford.....	373,67
Laurentide Contrôles, assemblage membranes usine d’eau potable.....	869,81
Bossé & Frère, pièces tracteur .....	103,05
INFOSPARK, support technique informatique 2017 et 2018 .....	2002,32

Solotech, sonorisation Centre des Loisirs.....	7505,32
Récupération JB, location conteneur (Loisirs).....	546,13
Wurth, ruban électrique (Garage) .....	89,59
Jean-Yves Gosselin, location tracteur-souffleur 2 hrs à 75\$.....	173,46
Thérèse Simard, remb. taxes services 2018 (fermeture garage) ...	524,62
Pages Jaunes, publicité.....	115,03
Jacques Théberge, frais déplacement 144km à 0,43.....	61,92
François Morin, remb. facture lumières.....	194,19
Experts Camions Lévis, pièce camion Ford .....	191,44
Canadian Tire, coffre à outils (garage) .....	77,59
Praxair, 2260m <sup>3</sup> à 0,3142 oxygène usine + supplément carburant .....	1315,81
Equipements Pierre-Paul Beaulieu inc., pièces souffleur .....	640,86
Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, contribution 2018 (IRM)	
2 <sup>e</sup> versement de 4 .....	1616,00
Rémi Montminy, frais déplacement 286km à 0,43.....	122,98
Agat Laboratoire, analyses eau potable et eau usée.....	632,82
FQM, facturation Dicom mars 2018.....	555,68
MonBuro, cartouche d'encre (Garage) .....	85,06
Arrêt Stop, repas pompiers lors d'un incendie.....	96,32
Dépanneur Servi Express, essence et divers .....	358,51
Macpek, pièce balai de rue.....	27,50
Pièces d'Autos Carquest, pièces camion Freightliner.....	64,41
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements.....	409,24
La Coop Riv. du Sud, matériel divers	
Maison Paroisse, chauffe-eau .....	775,19
Pav. Bédard, clé.....	3,20
Usine d'eau potable .....	9,03
Réclamation (boîte lettres).....	198,72
Centre des Loisirs .....	39,60
Salle des Fêtes .....	7534,86
Voirie.....	713,10...9273,70
Audré Bérubé, formation DAFA .....	305,00
Maxime Létourneau, formation DAFA .....	150,00
Roxanne Laverdière, formation DAFA .....	125,00
Claudia Nadeau, formation DAFA .....	125,00
Kim Robichaud, formation DAFA .....	157,50
Henrika Heppel, formation DAFA .....	157,50
Justine Côté Laberge, formation DAFA.....	115,00
Alexi Roy, formation DAFA .....	532,50
Anne-Sophie Simoneau, formation DAFA.....	532,50
Emilie Robitaille, formation DAFA .....	230,00
Ferme Magi, 1 <sup>er</sup> vers. déneigement rue du Rocher et site.....	1140,00
2 <sup>e</sup> versement déneigement des Loisirs.....	988,00...2446,67
Régie l'Islet Montmagny, gestion CTL et transport vidanges .....	2105,63
Postes Canada, envoi circulaires Camp de jour .....	89,42
Monyvill enr.,	
Remorque.....	75,00
Trottoirs 2hrs à 82\$.....	164,00
Dégelé ponceau 2hrs à 60\$.....	120,00

Pelle fossé 2hrs à 82\$ .....	164,00.....	601,32
MRC de Montmagny, collecte sélective février et mars 2018.....	.....	2438,92
René Samson inc, réparation lumières de rue .....	.....	430,06
Jocelyne Noël, entretien bureau avril 2018.....	.....	90,00
Emco, asphalte froide.....	.....	792,52
Air Liquide, location bouteilles .....	.....	21,05
Philias Blais & Fils, 1 voyage criblure de pierre .....	.....	344,93
<b>TOTAL :</b> .....	.....	<b>217 635,66</b>

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de mai 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

AUTORISATION POUR LA FIRME TETRA TECH QI INC DE PRÉSENTER UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA 3E RUE OUEST, DE LA 4E RUE OUEST ET POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE ET DE LA 1<sup>RE</sup> RUE EST

Comme mentionné à plusieurs reprises, la firme d'ingénierie, Tetra Tech Qi inc a été mandatée pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de prolongement de la 3<sup>e</sup> rue Ouest, de la 4<sup>e</sup> rue Ouest et pour la réfection d'un tronçon de la 1<sup>re</sup> avenue et de la 1<sup>re</sup> rue Est.

Maintenant que les travaux de préparation sont bien avancés, il est temps de déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour qu'il nous délivre un certificat d'autorisation (CA) pour les travaux ci-haut mentionnés. Cette demande comporte une multitude d'information précise que seule la firme d'ingénierie est en mesure de répondre. Il faudrait donc, par résolution, autoriser la firme à déposer la demande en notre nom.

**ATTENDU QUE** pour être en mesure d'exécuter les travaux ci-haut mentionnés, un certificat d'autorisation est nécessaire ;

**ATTENDU QUE** c'est la firme Tetra Tech QI inc qui est chargée de produire les plans et devis et qui connaisse très bien le dossier;

**ATTENDU QU'**ils sont assurément les mieux placés pour procéder à cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate la firme Tetra Tech QI inc pour procéder, en son nom, au dépôt de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux de prolongement de la 3<sup>e</sup> rue ouest, de la 4<sup>e</sup> rue ouest et pour la réfection d'un tronçon de la 1<sup>re</sup> avenue et de la 1<sup>re</sup> rue Est.

SOUSSIONS POUR ASPHALTAGE MANUEL ET MÉCANISÉ

Encore cette année, la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux d'asphaltage manuels et mécanisés.

Les firmes invitées devaient déposer leurs soumissions au bureau municipal avant 15h30 le jeudi 26 avril.

Le devis présenté aux soumissionnaires contenait les renseignements suivants :

-75 tonnes d'asphaltage en manuel

-300 tonnes d'asphaltage en mécanisé

Cette année, dans le but de s'assurer d'avoir les meilleurs prix possible et de faire des économies substantielles, la Municipalité a décidé de faire soumissionner les invités avec et sans la fourniture du bitumineux (asphalte).

En fait, nous avons demandé à Construction BML de nous donner le prix à la tonne de l'enrobé bitumineux et que la Municipalité l'achète directement au lieu de passer par les contracteurs.

Voici les résultats des soumissions demandées :

	<b>Manuel avec asphalte</b>	<b>Manuel sans asphalte</b>
Jacques et Raynald Morin inc :	252\$/T	177\$/T
Pavco inc :	180\$/T	105\$/T
Construction HDF inc :	229\$/T	159\$/T
Jirico :	N/A	N/A

	<b>Mécanisé avec asphalte</b>	<b>Mécanisé sans asphalte</b>
Jacques et Raynald Morin inc :	106\$/T	31\$/T
Pavco inc :	129\$/T	56\$/T
Construction HDF inc :	114\$/T	24\$/T
Jirico :	N/A	N/A

La façon de procéder pour déterminer le plus bas soumissionnaire est le prix à la tonne de chaque demande multiplié par le nombre de tonne demandé. Le calcul doit se faire en deux temps soit avec la fourniture d'asphalte et sans.

<b>Avec asphalte</b>	<b>Manuel X 75T.</b>	<b>Mécanisé X 300T.</b>
<b>TOTAL</b>		
Jacques et Raynald Morin :	18 900\$	31 800\$
<u>50 700\$</u>		
Pavco inc :	13 500\$	38 700\$
52 200\$		
Construction HDF inc :	17 175\$	34 200\$
51 375\$		
Jirico :	N/A	N/A

<b>Sans asphalte</b>	<b>Manuel X 75T.</b>	<b>Mécanisé X 300T.</b>
<b>TOTAL</b>		
Jacques et Raynald Morin :	13 275\$	9 300\$
22 575\$		
Pavco inc :	7 875\$	16 800\$
24 675\$		
Construction HDF inc :	11 925\$	7 200\$
<u>19 125\$</u>		
Jirico :	N/A	N/A

Voici les prix à la tonne que Construction BML nous a fournis pour avril et mai :

Usine Montmagny      Usine St-Jean-Chrysostome

EB10C 58-28 :	89,88\$/T	82,32\$/T
EB10C 58-34 :	98,03\$/T	90,26\$/T

Si nous fournissons nous-même le bitumineux, les résultats sont :

Jacques et Raynald Morin : 58 725\$

Pavco inc : 60 825\$

Construction HDF inc : 55 275\$

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, les soumissionnaires devaient déposer 2 offres soit avec et sans fourniture de bitumineux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le jeudi 26 avril à 15h30 et qu'elles étaient toutes conformes à nos demandes ;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude, pour cette année, les plus profitables pour la Municipalité est de retenir les soumissions avec fourniture de bitumineux;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant cette ligne, la soumission la moins élevée est celle de Jacques et Raynald Morin ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil Municipal retient la soumission de Jacques et Raynald Morin à 252\$/tonne pour les travaux manuels avec fourniture du bitumineux et à 106\$/tonne pour les travaux mécanisés toujours avec la fourniture du bitumineux.

QUE les travaux débutent dès maintenant et que le tout soit terminé au plus tard le 15 juin 2018.

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ**

Prenant fin dans les prochains jours, notre contrat d'assurance doit maintenant être renouvelé. Nous avons reçu, de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), le renouvellement de nos assurances générales qui entrera en vigueur le 15 mai 2018, et ce, pour un an.

Encore cette année, la valeur de nos bâtiments a été majorée de 3% pour refléter la hausse des coûts de reconstruction.

Dans ce contrat, la MMQ nous informe que le réservoir de carburant de 4500 litres situé au garage municipal n'est plus assuré puisqu'il a plus de 20 ans d'usure. Par contre, le mois dernier, la Municipalité avait accepté la soumission de Filgo pour le remplacement de cet équipement. Le tout va être fait en début mai et les informations du nouveau réservoir vont être acheminées à l'assureur.

Donc, la prime pour les assurances générales de la Municipalité s'élève à 69 272\$ avant taxes comparativement à 68 927\$ pour 2017.

Est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à procéder au paiement pour le renouvellement des assurances générales?

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à verser un montant de soixante-neuf mille deux cent soixante-douze dollars (69 272\$) avant taxes à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour le renouvellement de ses assurances générales qui couvriront la période du 15 mai 2018 au 14 mai 2019.

QUE le directeur général informe l'assureur dès que le nouveau réservoir de carburant sera en place pour qu'il soit de nouveau assuré.

**AUTORISATION D'EMPRUNTER LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LA TOURNÉE DES VAINQUEURS.**

Le 18 août prochain se déroulera la 8<sup>e</sup> édition de la Tournée des Vainqueurs. Cet événement a pour but d'amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny. L'an dernier, ce sont 221 cyclistes qui ont pris le départ de cette tournée.

Encore cette année, que ce soit pour le 50 km, le 90 km ou le 130 km, les parcours visés passent par la Municipalité. En fait, les pelotons feront leurs entrées par le chemin Morigeau, circuleront sur le chemin de la Rivière-du-Sud jusqu'à la Montée de la Rivière-du-Sud, de là jusqu'au chemin St-François Ouest, faisant un arrêt au Centre des loisirs et par la suite, quitter la Municipalité par la Montée St-François.

Est-ce que la Municipalité autorise les cyclistes à utiliser les routes visées dans le cadre de la Tournée des Vainqueurs 2018 ?

**CONSIDÉRANT QUE** la Tournée des vainqueurs, en plus d'être une belle occasion de pratiquer une activité physique et de faire preuve de dépassement de soi, c'est aussi une très bonne façon d'amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement annuel a pris naissance dans notre municipalité et qu'année après année, ils empruntent notre réseau routier ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise les organisateurs et cyclistes à emprunter, le 18 août prochain, le réseau routier local.

Que les pelotons fassent leur entrée par le chemin Morigeau, circulant vers l'ouest sur le chemin de la Rivière-du-Sud jusqu'à la montée de la Rivière-du-Sud, pour aller rejoindre le chemin St-François Ouest, faire un arrêt ravitaillement au Centre des loisirs et ensuite, quitter la Municipalité par la montée St-François en direction de Berthier-sur-Mer.

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017**

Pour une deuxième année consécutive, c'est la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C qui a effectué la vérification des livres.

Ce sont Monsieur Raymond Morin et Monsieur Michel Chamard qui sont venus présenter les états financiers 2017 aux élus le mercredi 11 avril dernier. Ils ont aussi profité de l'occasion pour faire des recommandations pour l'avenir.

À titre informatif, pour l'exercice financier 2017, la Municipalité a généré un surplus de 72 578\$.

Est-ce que le Conseil municipal accepte et adopte les états financiers 2017 tels que présentés?

**ATTENDU QUE** le rapport de l'exercice financier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se terminant le 31 décembre 2017 est préparé par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C » dûment mandatée par la Municipalité à cette fin ;

**ATTENDU QUE** ce rapport exprime fidèlement la situation financière de la Municipalité et de ses nombreux services;



EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le rapport de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 tel que préparé par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C » ;

Qu'une copie de ce rapport soit transmise au MAMMOT.

RÉSOLUTIONS POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ

La firme responsable de la vérification de nos livres a procédé à une étude approfondie de ceux-ci. Suite à ces vérifications, une correction a été apportée à la reddition de compte 2016. Il faut donc adopter une nouvelle résolution pour approuver le montant de 222 736\$.

Aussi, pour le même programme, mais pour l'exercice 2017, il faut adopter une autre résolution pour approuver le montant de 419 649 \$.

**Première résolution :**

Est-ce que la Municipalité adopte le montant corrigé de 222 736\$ pour l'exercice 2016 ?

**ATTENDU QUE** la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait la vérification ;

**ATTENDU QUE** suite à cette vérification, il y a eu des corrections apportées, ce qui a joué sur le montant présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la correction apportée et le montant de 222 736\$ présenté pour la reddition de compte 2016 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ.

**Deuxième résolution :**

Est-ce que la Municipalité adopte le montant de 419 649\$ pour l'exercice 2017?

**ATTENDU QUE** pour une deuxième année consécutive, c'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a effectué la reddition de compte;

**ATTENDU QUE** suite à ces travaux, le montant présenté de 419 649\$ semble conforme à la réalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le montant de 419 649\$ présenté pour la reddition de compte 2017 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ.

ENGAGEMENT DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR

Avec l'été qui approche à grand pas, il faut penser à l'engagement de la responsable, des animateurs et aides-animateurs.

Plusieurs candidats de l'édition 2017 acceptent à nouveau de relever le défi, mais il en manquait quand même quelques-uns. Des entrevues ont été faites et les effectifs manquants ont été trouvés.

Il faudrait donc officialiser leur embauche par résolution.

Voici la liste des candidats ainsi que le poste qu'ils se verront confier pour l'édition 2018 du camp de jour :

Dominique Dumas, coordonnatrice du camp de jour, 10 semaines

Jean-Daniel Bonneau, animateur en chef, 9 semaines

Camille Dumas, animatrice, 8 semaines

Mikaelle Paquet, animatrice, 8 semaines

Myriam Laflamme, animatrice, 8 semaines

Samuel Nirjirio, animateur, 8 semaines

Charles-Alexandre Jean, aide-animateur, 8 semaines

Édouard Morin, aide-animateur, 8 semaines

Tommy Guillemette, aide-animateur, 8 semaines

Ophélie Gagnon, animatrice à l'intégration, 8 semaines

Ève-Marie Desrochers, animatrice à l'intégration, 8 semaines

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la période d'inscription pour le camp de jour 2018, le nombre de jeunes utilisateurs nécessite une telle cohorte de moniteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des candidats retenus sont des habitués, puisqu'ils ont exercé ces fonctions dans les dernières années pour nous et que les jeunes les ont adorés;

**CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité des candidats retenus sont de Saint-François et qu'ils connaissent bien la réalité et les habitudes de nos jeunes;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité embauche les personnes suivantes pour travailler au camp de jour 2018 :

Dominique Dumas, coordonnatrice du camp de jour, 10 semaines

Jean-Daniel Bonneau, animateur en chef, 9 semaines

Camille Dumas, animatrice, 8 semaines

Mikaelle Paquet, animatrice, 8 semaines

Myriam Laflamme, animatrice, 8 semaines

Samuel Nirjirio, animateur, 8 semaines

Charles-Alexandre Jean, aide-animateur, 8 semaines

Édouard Morin, aide-animateur, 8 semaines

Tommy Guillemette, aide-animateur, 8 semaines

Ophélie Gagnon, animatrice à l'intégration, 8 semaines

Ève-Marie Desrochers, animatrice à l'intégration, 8 semaines

**OFFRE DE SERVICE POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES ET LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS**

Maintenant que la deuxième et dernière année de l'entente entre la Municipalité et la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a pris fin lors du dépôt des états financiers 2017, nous devons commencer à penser aux prochaines années.

Suite au dépôt des états financiers, nous avons invité Raymond Chabot Grant Thornton à nous déposer une offre de service et en voici les résultats :

**2018** 11 400\$

**2019** 11 750\$

À titre informatif, lors du dernier appel d'offre, les taux avaient été de 9 750\$ pour 2016 et 10 000\$ pour 2017. Par contre, au montant 2017, nous devons ajouter 690\$ pour la réédition pour le MTQ et 375\$ pour les données prévisionnelles pour le rapport financier pour un grand total de 11 065 \$. Donc pour 2018, c'est 3,03% et pour 2019, 3,01% d'augmentation.

Est-ce le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ou décide d'aller en appel de soumission sur invitation?

**ATTENDU QUE** l'entente de service de deux (2) ans qui liait la Municipalité à la firme Raymond Chabot Grant Thornton a pris fin lors du dépôt des états financiers 2017;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été satisfaite des services reçus de cette firme comptable;

**ATTENDU QUE** suite au dépôt des états financiers 2017, la Municipalité a demandé à Raymond Chabot Grant Thornton de déposer une nouvelle offre de service pour 2018 et 2019;

**ATTENDU QUE** l'offre de service présentée convient aux élus et à nos besoins;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service déposée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 11 400\$ pour 2018 et 11 750\$ pour 2019.

QUE les travaux inclus :

- L'audit de nos données financières dans le but d'émettre un rapport de l'auditeur indépendant ;
- La rédaction de leurs recommandations, s'il y a lieu, subséquemment à l'exécution de notre mandat ;
- Préparation du rapport financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public
- Préparation des écritures de régularisation ;
- Présentation des états financiers au directeur général et au conseil municipal ;
- Préparation des déclarations de revenus ;
- Préparation et analyse des informations afin de compléter la page 551-3 du rapport Financier relativement au programme d'aide à l'entretien du réseau local du Ministère des Transports du Québec;
- Préparation des données prévisionnelles des pages S54 à S65 du rapport financier.

DÉROGATION MINEURE #2018-04-0002

Le propriétaire du 158, ch Morigeau, présente un projet d'agrandissement d'un garage attenant à la résidence. Une fois l'étude du projet faite, l'officier municipal a été en mesure de constater qu'il y avait un problème de marge latérale.

En fait, le bâtiment projeté sera à 2.14 mètres de la ligne de lot latérale. Normalement, une telle distance suffit et permet de procéder sans demande de

dérogation mineure. Par contre, dans ce dossier, une marge latérale de 2.61 mètres devrait être appliquée puisqu'au total, la somme des marges latérales doivent être de 6 mètres.

En juillet 2017, ce même propriétaire avait demandé un permis d'agrandissement d'une remise qui avait aussi dû passer en dérogation mineure. À ce moment, la dérogation avait été acceptée, mais le projet ne s'est jamais réalisé. Si la demande présentée aujourd'hui est acceptée, le demandeur sait que la première demande ne sera plus valide et que son droit d'agrandir une remise devra, à nouveau, être étudié.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est penché sur la demande le 30 avril dernier et recommande au conseil d'accepter tel quel, ce dossier dérogatoire. Il recommande aussi qu'une variation de 14 cm de part et d'autre soit acceptée entre la donnée théorique et l'implantation du projet.

Est-ce que la Municipalité suit la recommandation du CCU et autorise le demandeur à procéder à l'agrandissement visée ?

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié le dossier le 30 avril 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le voisin immédiat est d'accord avec le projet déposé;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge projetée de 2,14 mètres est suffisante et sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'accepter tel quel le dossier de dérogation mineur présenté par le demandeur. Le comité recommande aussi qu'une variation de 14 cm en plus ou en moins soit tolérée des marges demandées;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité accepte les recommandations du CCU pour le dossier dérogatoire #2018-01-002.

QUE le promoteur soit informé que la demande portant le numéro 2017-07-0007 n'est plus valide même si elle avait été autorisée par la résolution #132-2017. S'il désire un jour procéder à l'agrandissement du bâtiment accessoire, il devra, à nouveau, présenter une demande.

PROJETS DE VESTIAIRES, D'INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET RÉFECTION DU PLANCHER DE LA SALLE DES FÊTES.

La Salle des Fêtes, construction qui remonte à la fin des années 1970 et qui, dans certain cas précis, ne répond vraiment plus aux besoins et exigences de notre époque.

Ce vaste bâtiment sert, en outre, l'été pour le camp de jour. C'est le lieu de ralliement journalier, c'est l'endroit où les jeunes se retrouvent lors de jours de pluie, où ils vont se restaurer et où ils peuvent utiliser les salles de toilette. Ce bâtiment sert aussi lors d'évènements et de location.

Encore l'été dernier, les jeunes enfants devaient se changer ici et là pour enfiler leur maillot de bain avant d'aller à la piscine. Est-ce normal ? Dans ce cas, se poser la question c'est y répondre. Dans le but de remédier à cette situation, de mettre les installations sanitaires conformes et au goût du jour, d'installer une salle de toilette pour personne à mobilité réduite et de renforcer et recouvrir le plancher existant, la Municipalité a décidé, avec l'aide de bénévoles, de procéder à ces modifications cette année.

Par contre, tous ces travaux visés, bien qu'encore une fois nous allons pouvoir bénéficier de l'expertise et du généreux temps de nos bénévoles, ont un coût et malheureusement, nous ne pouvons y arriver seul. Voici une liste des frais que la Municipalité devra engager :

Quincaillerie : 12 564,74\$ avant taxes

Plomberie et accessoires : 9 100\$ plus taxes

Etc.

C'est donc un projet de plus de 22 000\$.

C'est pour ces raisons que la Municipalité désire utiliser les 10 750\$ disponibles du pacte rural.

La MRC de Montmagny veut qu'on joigne certains documents au formulaire et parmi ceux-ci, il y a 3 résolutions à adopter :

1<sup>re</sup> résolution

Qui désignez-vous comme personne autorisée à signer tous les documents reliés à ce projet, s'il est accepté ?

**ATTENDU QUE** le directeur général connaît bien le dossier et qu'il est bien placé pour le produire et en faire le suivi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le directeur général pour signer tous les documents relatifs à la demande pour l'utilisation du pacte rural dans le dossier de construction de vestiaires, d'installations septiques et de réfection du plancher de la salle des fêtes.

2<sup>e</sup> résolution

Il faut que la Municipalité s'engage à réaliser le projet.

**ATTENDU QUE** les travaux ciblés sont nécessaires et attendus ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet qui consiste à construire deux (2) vestiaires et changer les installations sanitaires, construire une salle de toilette adaptée pour les personnes à mobilité réduite et la réfection du plancher de la salle.

3<sup>e</sup> résolution

La Municipalité demande la totalité de la disponibilité du pacte rurale soit 10 750\$

**ATTENDU QUE** le coût des travaux projeté dépasse le budget initialement voté ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny d'engager le montant de dix mille sept cent cinquante dollars (10 750\$) en provenance du pacte rural 2014-2019 pour les travaux de construction de deux (2) vestiaires et changer les installations sanitaires, construire une salle de toilette adaptée pour les personnes à mobilité réduite et la réfection du plancher de la salle.

SOUSSIONS POUR LE NETTOYAGE DE PUISARDS

Comme tous les ans, la Municipalité doit faire nettoyer certains puisards de rue. À titre informatif, l'an dernier, ce sont 214 puisards qui ont été nettoyés. Des soumissions sur invitations ont été demandées auprès de trois entreprises soit :

Véolia, Campor et Net-eau-cam

Voici les résultats :

**Campor : 15,50\$/puisard**

**Véolia : 13,00\$/puisard**

**Net-eau-cam : 23,00\$/puisard**

Les prix soumis incluent :

- Mobilisation et démobilitation de l'équipe
- Assurance
- Surcharge de carburant

À titre informatif, il y aurait environ 175 puisards à faire nettoyer.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de « Véolia » au montant de treize dollars (13,00\$) l'unité pour le nettoyage de ses puisards de rue ; QUE la firme retenue avise le responsable des travaux publics, monsieur François Morin, avant de procéder.

SOUSSION POUR LA FOURNITURE DE CALCIUM GRANULAIRE EN SAC

Puisque la Municipalité a toujours des tronçons de route ou de rue qui sont non asphaltés, elle doit procéder à l'épandage d'abat poussière. Pour ce faire, nous utilisons du calcium granulaire en sac. Ce sont environ 120 sacs de 35 kg qui sont utilisés chaque année.

Pour la fourniture 2018, nous avons invité trois (3) soumissionnaires et voici les résultats :

**BMR St-François : 18,60\$/sac 30 kg donc, 0,620\$ le kg**

**Sel Warwick : 29,00\$/sac 35 kg donc, 0,830\$ le kg**

**Somavrac: 21,88\$/sac 35 kg donc, 0,625\$ le kg**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de « BMR St-François » au montant de dix-huit dollars soixante (18,60\$) l'unité de 30 kg pour le calcium granulaire ;

QUE le responsable des travaux publics procède à la commande des 120 sacs.

TRANFERT DE FONDS À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Dans le but d'attirer des nouvelles familles à venir s'établir dans notre beau milieu de vie, la Municipalité a mis en place quelques incitatifs. Parmi ceux-ci, il y a les remboursements de taxes foncières pour les trois premières années. Les remboursements sont de 100% la première année, 75% la deuxième et 50% la dernière.

Aux yeux de la loi, une Municipalité ne peut rembourser des taxes elle-même. Donc, pour être en mesure d'appliquer cet incitatif, la Municipalité a dû créer la Société de développement de St-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Par contre, cette société doit avoir les fonds nécessaires pour rembourser les nouveaux propriétaires.

En ce moment, les coffres de la Société sont vides et nous avons des remboursements en attente. Est-ce que le Conseil autorise le directeur à procéder à un transfert de fonds de 5 000\$ ?

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité maintient toujours le programme de remboursement de taxes comme incitatif à la construction ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être en mesure de pouvoir procéder au remboursement, elle doit le faire par le biais de la Société de développement de St-François-de-la-Rivière-du-Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société n'a pas les fonds nécessaires pour procéder aux remboursements dus;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise le directeur général à procéder à un transfert de fonds de cinq mille dollars (5 000\$) vers le compte de la Société de développement de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI, DEMANDE DE COMMANDITE**

Afin de consolider les quatre (4) projets sur lesquels il mise pour contrer la migration des jeunes du milieu vers les grands centres et attirer des travailleurs semi-spécialisés ou spécialisés, le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny lance une campagne de financement.

Le plan d'investissement va de 25\$ à 2 000\$. Il y a entre autres, de la visibilité offerte lors de l'activité bière et saucisse.

Est-ce que le Conseil décide de souscrire à la campagne de financement du Carrefour jeunesse-emploi et si oui, de quel montant ?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité n'y va pas sous forme de commandite, mais elle va plutôt réserver 2 cartes pour l'activité Bières et saucisses au montant de 45\$ chacune.

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES FINISSANTS DU CFER DE BELLECHASSE**

Le CFER de Bellechasse, située à St-Raphaël, est une école-entreprise certifiée Apple qui a une belle renommée dans son milieu. Encore cette année, il désire souligner la réussite et la qualification des nombreux élèves par le biais d'un album des finissants. Ces jeunes se démarquent par leur personnalité, par leurs capacités manuelles et par leurs connaissances numériques. Cette année, deux (2) jeunes de St-François fréquentent le CFER.

Il sollicite l'aide financière de la Municipalité pour leur permettre d'encore plus rayonner. Deux choix sont offerts à la Municipalité soient :

1. Offrir une bourse à un élève en décidant conjointement avec l'école du titre et du prix
2. Contribuer financièrement à la production de l'album de finissant.

Dans les deux (2) cas, le don sera souligné lors de la soirée des finissants qui aura lieu le 7 juin 2018 ainsi qu'à l'intérieur de l'album.

Est-ce que le Conseil décide de souscrire à la campagne de financement du CFER ?

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) jeunes de Saint-François font partie de la cohorte d'élèves ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous ne pouvons malheureusement pas savoir si l'un de nos deux jeunes va être récipiendaire d'une bourse;

**CONSIDÉRANT QUE** le CFER a aussi besoin de fonds pour produire l'album des finissants;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité décide d'aider financièrement le CFER Bellechasse pour la production de l'album des finissants pour un montant de 50\$.

REMBOURSEMENT MAPAQ (À TITRE INFORMATIF)

La Municipalité a reçu, le 1<sup>er</sup> mai dernier, le remboursement du MAPAQ pour les taxes foncières 2018. Cette année, le montant du remboursement s'élève à 496 339,43\$ comparativement à 460 020,67\$ pour l'exercice 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Un citoyen questionne sur le projet de la salle des fêtes, qui va exécuter les travaux de construction et quand? Pour les travaux de construction, c'est un bénévole charpentier menuisier qui va les faire de soir et fin de semaine. Le citoyen en question fait part de son intérêt à s'impliquer dans ces travaux. Le directeur va mettre les bénévoles en communication.
- 2) On réitère à nouveau le besoin de plus de tables et de bancs au parc FrancoFun? Dès que nos employés seront en mesure de sortir le matériel d'été, nous trouverons une solution pour satisfaire à la demande.
- 3) On s'interroge sur les délais pour l'ouverture de la deuxième phase du développement domiciliaire? Les travaux de préparation des plans et devis vont bon train et, avec la résolution de ce soir, la firme d'ingénierie va être en mesure de déposer les documents pour la demande du certificat d'autorisation. Nous sommes aussi sur le point de placer les devis sur le SEAO pour les soumissions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 32.

Frédéric Jean, maire

Rémi Montminy, dir.gén./sec.-très.

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.